



BOURSES À LA CONDUITE

Aide au permis



Le permis de conduire est un atout incontestable pour la recherche d'emploi ou la formation des jeunes. Néanmoins, il nécessite des moyens financiers importants. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune a mis en place le dispositif de bourse à "l'apprentissage anticipé de la conduite", avec attribution d'une aide d'un montant de 350€.

Pour les responsabiliser, les bénéficiaires s'engagent à effectuer une activité d'utilité publique dans les services communaux, d'une durée de cinq jours ouvrables. Les cours de conduite devront être dispensés par l'auto école Delerablée ou l'Auto école 27 à l'Eure avec lesquelles la mairie a signé une convention.

Cette bourse s'adresse aux jeunes de la commune de Saint André de l'Eure, de 15 à 17 ans (avoir impérativement 15 ans au 1^{er} janvier de l'année).

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, veuillez remplir le dossier de candidature ci-dessous en fournissant :

- justificatif de domicile
- copie du livret de famille des parents
- copie de la carte d'identité du bénéficiaire
- attestation d'assurance responsabilité civile



Dossier de Candidature

Bourse à l'Apprentissage Anticipé de la Conduite
(à déposer en Mairie avant le 29 février 2024)

Bénéficiaire

Nom : Date de Naissance :

Prénom : Lieu de Naissance :

Adresse : Téléphone :

Choix de l'Auto école : ☐ Auto école Delerablée ☐ Auto école 27 à l'Eure

Les candidats retenus pour bénéficier de cette aide recevront une convocation.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e), autorise la publication des noms et prénoms de mon enfant, via les canaux de diffusion suivants :

☐ Site internet de la mairie ☐ Bulletin municipal ☐ Réseaux sociaux

Signature :

- Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le service CCAS de la commune de St-André de l'Eure.
- Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.
- Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.
- Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.